



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
des Services de l'État

Bureau de la Coordination

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2024

Préfecture de Seine-et-Marne – Salle Bourdelle 2

09 H 30

Création d'une cellule commerciale de 1680 m² de surface de vente (Équipement de la maison/Sport Loisirs), reprise d'un local vacant sur le territoire de la commune de MAREUIL-LES-MEAUX

10 H 00

Création d'un ensemble commercial comportant 2 magasins, le premier à l enseigne MANGARAKE (secteur jeu et jouets) et le deuxième à l enseigne SAINT-MARD DECORATION MAISON (équipement de la maison) d'une surface de vente totale de 1360 m² sur le territoire de la commune de SAINT-MARD ZAC de la FONTAINE DU BERGER

Melun, le

29 JAN 2024

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Sébastien LIME